

SMECTOM

Le Magazine Semestriel d'informations

INFOS

Juillet 2013

N°4

Le
Papier
et ses multiples vies

Page 10

les PILES
en **10**
QUESTIONS



Page 4

Les
nouveaux
horaires
de vos
collectes
à l'intérieur



ÉDITORIAL

Dans ce nouveau numéro, j'ai le plaisir de vous annoncer la pose de la première pierre, le 19 avril dernier, du futur bâtiment administratif du SPECTOM. Une réalisation qui devrait être terminée à la fin de cette année et qui pourra abriter, non seulement les équipes du SPECTOM, mais également celles du SMTD65. Une mutualisation des locaux qui reflète la bonne synergie entre ces deux organismes, pour des économies d'échelle et pour encore plus d'efficacité dans la réalisation de leur mission respective. La gestion des déchets est, en effet, une affaire collective et fait l'objet d'améliorations continues, pour une collecte et un traitement toujours plus performants des déchets. J'en veux pour preuve la modification des tournées de collecte, ainsi que la mise en route du nouveau centre de tri départemental à Capvern. Par ailleurs, vous trouverez dans votre journal de nombreuses informations pratiques permettant de trier toujours plus, car **il n'y a ni «petit tri» ni «petit geste» dans la gestion des déchets !**



Bernard PLANO

Président du SPECTOM
du Plateau de Lannemezan,
des Nestes et des Coteaux



De plus, comme chaque année, le SPECTOM s'est associé aux JOURNÉES NATURE Midi-Pyrénées où un programme d'animations intéressant a été proposé. Quel que soit le maillon de la chaîne, qui va de la sensibilisation du tri des déchets en amont, à leur collecte et à leur tri, pour aboutir à leur traitement, **chaque action compte !**

C'est ainsi qu'une des missions primordiales du SPECTOM se situe aussi au niveau de la **communication** : la recherche de nouveaux supports et idées de communication fait donc partie de nos priorités, ce que vous découvrirez dans ces pages. Car au final, nous sommes tous responsables de la maîtrise de la gestion de nos déchets, associée à celle de nos dépenses énergétiques, au regard de notre devoir de préserver les ressources naturelles de notre planète, pour nos enfants et les générations futures !

L'équipe du SPECTOM vous remercie de votre implication et se tient à votre disposition pour toute information.

Bonne lecture !



Le nouveau centre de tri de Capvern

Sommaire

Bloc note	3
Le dossier : Les PILES en 10 Questions	4-5
Zoom : les pictos sur les emballages, comment s'y retrouver !	6-7
Bilan des actions : les ambassadeurs du tri dans les écoles	8
Actualités : Terracycle, récupération des textiles, jardiner au naturel	9
Collectes : Les nouveaux horaires	10-13
Le papier : ce qu'il faut savoir	14-15

LES TRIGOURDANS

Créés par le SMTD65 pour inciter les jeunes à trier leurs déchets, ces personnages ludiques et hauts en couleur sont les super-héros du tri dans les Hautes-Pyrénées. Leur objectif est de sensibiliser les moins de 30 ans au tri car seulement **32%** d'entre-eux s'inquiètent de savoir où doivent être jetés leurs déchets.

Il est donc urgent, pour la survie de la planète, de leur donner un sérieux coup de main ! Les Trigourdans sont présents sur le net et sur les réseaux sociaux. Allez vite y jeter un coup d'œil !



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.les-trigourdans.com

OU REJOIGNEZ LES TRIGOURDANS
SUR FACEBOOK



BATIMENT ADMINISTRATIF

Le vendredi 19 avril 2013 a eu lieu **la cérémonie de pose de la 1^{ère} pierre du bâtiment administratif du SPECTOM** en présence de Bernard PLANO, Président du SPECTOM, Jean GLAVANY, député des Hautes-Pyrénées, Henri FORGUES, Conseiller Général du canton de Lannemezan et des autres Conseillers Généraux de la zone du SPECTOM. À cette occasion, la Directrice Stéphanie VIELCAZALS a



remercié les partenaires techniques et financiers qui ont permis le lancement de ce projet et a rappelé les objectifs de ce bâtiment : offrir de meilleures conditions de travail au personnel, améliorer les conditions d'accueil du public, créer un outil de travail moderne, fonctionnel et exemplaire en matière de développement durable. Les travaux vont durer 1 an environ et sont estimés à 800 000€.

ECO-CONCERT



Avec près de 500 personnes, la journée d'animation organisée par le SMTD65 le 18 mai dernier sous la halle Marcadieu de Tarbes, a connu un vif succès malgré une météo très pluvieuse. Des spectacles de rues aux danses latinos l'après-midi, la journée s'est terminée par un concert exceptionnel d'**Arno Santamaria, Le Trottoir d'en Face et Vadel**. Pour en profiter, il suffisait de ramener 5 piles et/ou accumulateurs usagés ! L'objectif de cet événement est de communiquer sur la nécessité de trier les piles afin de les valoriser, et de ne surtout pas les jeter avec les ordures ménagères.



PORTES OUVERTES



Comme chaque année, le SPECTOM et le SMTD65 s'associent pour organiser une journée portes ouvertes sur le site de Capvern. **Cet événement aura lieu le samedi 19 octobre 2013.**

À cette occasion, le public pourra découvrir en exclusivité les nouvelles installations du centre de tri mises en route en janvier dernier.

Cet outil à la pointe de la technologie, permet de trier 12000 tonnes par an d'emballages et de papier issus de la collecte sélective réalisée sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées, sauf la Barousse et le Magnoac.

Le Dossier les PILES en 10 QUESTIONS

À SAVOIR

Chaque français utilise en moyenne 12 piles par an soit 28 piles par foyer. C'est 5 fois plus qu'il y a 30 ans ! Utiliser des piles rechargeables et trier ses piles est un enjeu important dans la gestion de nos déchets.

Qu'appelle-t-on pile, batterie, accumulateur ?

Une pile est un montage mécanique fait de deux métaux différents qui baignent dans une solution qui permet de transformer de l'énergie stockée sous forme chimique, en courant continu. Les piles peuvent être de différentes formes et de différentes tailles.

Les piles offrent généralement un voltage assez faible.

Pour obtenir plus de puissance, on les regroupe pour former des batteries.

Une **batterie** est un ensemble d'accumulateurs électriques.

On appelle « **accumulateur** », une pile ou une batterie rechargeable.

Pourquoi préférer les piles rechargeables ?

MOINS DE POLLUTION, MOINS DE DÉCHETS : les piles rechargeables peuvent être rechargées **jusqu'à 500 fois**.

DES CENTAINES D'EUROS ÉCONOMISÉS : un kit d'entrée de gamme comprenant un chargeur et 4 piles rechargeables R6 coûte environ 20 €.

Pour 400 utilisations avec des piles jetables: $400 \times 4 \text{ €} = 1600 \text{ €}$.

Pour 400 utilisations avec des piles rechargeables: 20€, **soit une économie de 1580€**

Quand utiliser les piles jetables ?

Si les piles rechargeables s'imposent dès qu'un appareil est très sollicité ou énergivore, elles ne conviennent pas aux équipements qui en consomment très peu, comme les horloges, les télécommandes ou les détecteurs de fumée. En effet, les piles jetables alcalines fonctionnent pendant plusieurs mois sans avoir à être changées.

Les piles et les batteries sont-elles des déchets dangereux ?

Les piles contenant du **mercure** comme les piles boutons, sont particulièrement dangereuses. Les batteries au **plomb**, les batteries **nickel-cadmium**, sont elles aussi classées déchets dangereux. Une pile bouton contenant du mercure peut polluer **1m³ de terre ou 1000 m³ d'eau pendant 50 ans**. La pollution aux métaux lourds est une pollution particulièrement dangereuse car elle s'accumule dans les chaînes alimentaires. C'est une pollution qui concerne les espèces sauvages ainsi que l'homme quand il en consomme. Le poisson est l'un des principaux maillons porteurs de ces métaux lourds. Le thon ou l'espadon sont deux poissons prédateurs susceptibles d'en contenir des doses anormales. Éviter la dissémination du mercure et autres métaux lourds présents dans les piles et batteries est un enjeu de santé publique.

Où trouve-t-on ces piles boutons ?



Les piles boutons sont de petites tailles et rondes. On les trouve dans les montres, les jouets et les petits appareils électroniques, mais aussi dans certains objets de la vie courante comme les brosses à dents, les tee-shirts, les chaussures (clignotants).

Il est donc capital de sortir les piles boutons de ces objets avant de les jeter !!!



Comment éviter que nos piles et batteries deviennent sources de pollution ?

- Ne jamais les jeter dans la nature
- Les trier pour les sortir de la filière "classique" de traitement des ordures ménagères

Par qui sont récupérées les piles ?

L'Etat français a agréé 2 "éco organismes", **COREPILE** et **SCRELEC**, chargés de mutualiser l'effort de collecte sur l'ensemble du territoire et d'assurer l'acheminement des piles jusqu'aux usines de recyclage.

La France dispose de 16 sites de traitement et prétraitement des piles et accumulateurs : elle est l'un des pays d'Europe les mieux équipés. Pourtant seulement 34 % des piles mises sur le marché sont actuellement recyclées !



Où déposer ses piles et accumulateurs usagés ?

Directement chez les vendeurs : supermarchés... Dans certaines mairies ou collectivités publiques. Dans les déchetteries.

Quels sont les avantages du tri des piles ?

- Diminuer les tonnages à traiter et donc les coûts à la charge de la collectivité.

Chaque année en France, près d'un milliard de piles et de petits accumulateurs sont vendus, soit plus de 40 000 tonnes de déchets potentiels

- Limiter l'impact sur l'environnement
- Limiter l'extraction des ressources naturelles rares : zinc, manganèse et nickel
- Produire, grâce au recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferromanganèse) qui seront utilisés dans de nombreuses industries

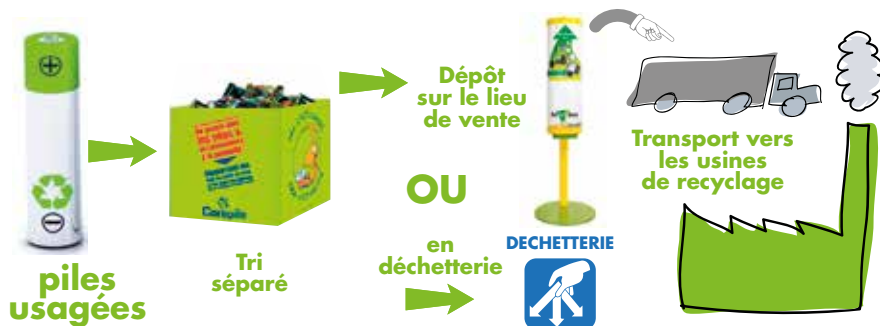
Comment devenir point de collecte ?

A partir de 60 kilos de piles par an, il est possible de s'inscrire auprès d'un éco-organisme pour être équipé du matériel nécessaire et bénéficier d'une collecte gratuite :

<http://www.screlec.fr/accueil>

<http://www.corepile.fr/>

QUE FAIRE DE VOS PILES USAGÉES



LE PROJET PILES 65

LE SMTD 65 A LANCÉ UN PROJET DE COMMUNICATION SUR LES PILES ET LES ACCUMULATEURS.

Outre les enjeux économiques et environnementaux relatifs à la récupération des piles et accumulateurs, le SMTD65 a lancé une campagne de communication spécifique sur le sujet pour rappeler l'importance de la collecte séparative des déchets afin d'éviter la contamination du compost qui sera produit par la future unité de traitement et de valorisation de nos ordures ménagères de Bordères sur l'Echez. Ainsi, l'ensemble des écoles ont participé à un concours qui s'est finalisé fin mai 2013 avec 28,4 Tonnes de piles récupérées sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées !



ZOOM Les pictos sur les emballages comment s'y retrouver ?

Ruban de Möbius, Tidy man, Point vert.... Vous ne savez pas ce que c'est ? Un indice... vous les voyez tous les jours.... Ce sont les pictos que l'on trouve sur nos emballages. Mais savez-vous ce qu'ils signifient ? Entre idées reçues et faux amis, voici quelques éléments de réponses... Ils peuvent indiquer la matière du déchet, le lieu où le jeter, s'il est recyclé ou recyclable ou encore bien d'autres choses.

Mais attention, un produit recyclable ne sera recyclé que s'il est mis au bon endroit ! C'est à vous, consommateur ou utilisateur, à mettre le produit ou l'emballage dans la bonne poubelle !

TIDY MAN



Ce picto est une invitation à jeter l'emballage ou le déchet dans une poubelle.

LE RUBAN DE MÖBIUS



L'anneau de Möbius est utilisé comme un symbole du recyclage. Les produits qui l'arborent, ou leur emballage, sont recyclables.

Mais attention, ils seront effectivement recyclés si le système de collecte ou la filière de recyclage existent et si vous respectez les consignes de tri !

Le chiffre inscrit parfois au centre du logo correspond au pourcentage de matériaux recyclés contenu dans le produit.

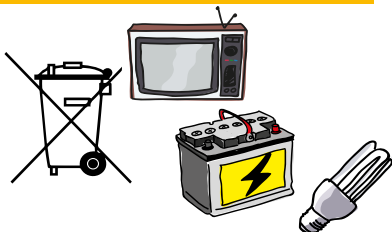
LE POINT VERT ET LE POINT F



Attention, ces logos ne signifient pas que ces déchets soient recyclés ou recyclables ! Ils permettent de savoir que le fabricant verse une taxe à Eco Emballages (pour les emballages) ou à Eco Folio (pour le papier). Ces organismes sont chargés de valoriser les déchets. Les fonds récupérés sont reversés aux collectivités locales et servent à la mise en place de la collecte sélective des déchets et donc au recyclage.

La présence du Point Vert sur un emballage signifie simplement que la société qui commercialise ce produit a contribué financièrement à son élimination, **mais cela ne signifie donc pas que l'emballage sera recyclé !**

LA POUBELLE BARRÉE



Les équipements électriques et électroniques ainsi que les ampoules et les piles ne doivent pas être déposés dans les ordures ménagères, mais chez le distributeur ou en déchetterie !

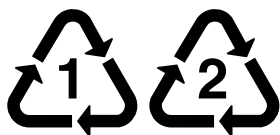
LES SYMBOLES D'IDENTIFICATION DES MATÉRIAUX



Ils servent à identifier les matériaux lors du tri des produits usagés et de leurs emballages en vue d'en favoriser le recyclage. **Ils ne présument donc pas du recyclage effectif du produit qui les porte.**



Les triangles fléchés identifient les types de **plastiques utilisés**. Aujourd'hui, sur notre zone, sont recyclés : l'acier, l'aluminium, le PET(E) comme par exemple les bouteilles en plastique transparent et le PEHD (HDPE) comme les bouteilles de lait !



PETE

HDPE

comment s'y retrouver ?



Depuis peu et seulement sur certains produits, les consignes de tri sont inscrites sur l'emballage. Pour trier correctement, il convient donc de se référer aux consignes de tri de son territoire ou télécharger l'application "Guide du tri".

LES ECOLABELS

La marque **NF Environnement** distingue les produits et services plus respectueux de l'environnement que les équivalents classiques.



L'Ecolabel européen vise à promouvoir la conception, la production et l'utilisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie.

L'usage des produits porteurs de la marque NF Environnement, comme ceux porteurs de l'Ecolabel européen, contribue à un comportement de **consommateurs éco-responsables**.



Bilan des actions

► Des ambassadeurs du tri dans les écoles

Les ambassadeurs du tri proposent une offre pédagogique en lien avec les programmes scolaires et validée par l'inspection académique. Ce travail a trouvé un écho favorable au sein du corps enseignant puisque **1150 jeunes** en ont bénéficié ! Le thème des interventions est choisi par les enseignants parmi les différentes animations proposées : le tri et le recyclage des déchets, la fabrication de papier recyclé, la réduction des déchets, le compostage, la visite des installations du site de Capvern et le recyclage des piles.

L'animation « Piles » a été initiée par le réseau départemental des ambassadeurs du tri et coordonné par le SMTD 65 : 128 animations au niveau départemental. Voir le site : www.les-trigourdans.com

Pour l'année scolaire 2013/2014, les élèves vont bénéficier du tout nouveau parcours de visite pédagogique du centre de tri départemental et du nouveau projet pédagogique.

1150
élèves rencontrés

27 écoles

90 animations
scolaires réalisées

46 classes

3 Collèges - **1** Lycée

38 visites
du centre de tri



Illustration réalisés par "Les pilovores" de l'école de Sinzos CM1,CM2.

► PILES MORTES, PLANÈTE VIVANTE *Texte écrit par les élèves de Sinzos : lauréats du concours "Piles 65" sur le territoire du SPECTOM*

Ce concours nous a appris qu'il reste **30%** de piles mortes et toxiques chez nous. Si vous voulez moins polluer apportez vos piles à la déchetterie. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidées, celles de la prison de Tarbes ,les clients du cabinet de kinésithérapeute de Bordes ,la clinique de l'Ormeau, l'association Médiannes, le maire de Peyraube, le président du SIVOS et tous les parents d'élèves. Nous avons collecté 380 kilogrammes de piles.

N'hésitez pas à contacter
les 2 ambassadeurs du tri du SPECTOM :
David PAROIX ou Lilian BAUP au 05 62 98 44 69

Vous rêviez un jour d'intégrer une brigade ?

► Gourdes de compote, instruments d'écriture, recharges de savon liquides, capsules Tassimo... ces objets ont un point commun, ils sont tous recyclables par l'intermédiaire des **brigades Terracycle** !

Ces programmes permettent de collecter des fonds en échange de vos déchets qui sont ensuite reversés aux écoles et aux organismes caritatifs choisis par les équipes de récupération. Le principe est d'envoyer un carton de déchets à Terracycle pour le recycler.

L'envoi est gratuit ! Vous trouverez toutes les informations sur le site internet.

Vous pouvez rejoindre une des brigades et recycler vos déchets en s'inscrivant sur **www.terracycle.fr**.



Jardiner au naturel

Dans le cadre des Journées Nature, un stand d'information sur le thème du compostage et des pesticides a été proposé au Marché de St Lary Soulan le 25 mai dernier.

Les différentes techniques pour éviter l'usage des produits chimiques au jardin ont été présentées par le Parc National des Pyrénées qui accompagne, avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, la commune de Saint Lary Soulan dans sa démarche de gestion environnementale des espaces verts. Le SPECTOM était également présent pour rappeler les consignes de tri et la technique du compostage.

Le SPECTOM a aussi proposé des animations sur ce même thème au moulin de Sarlabous en partenariat avec la Communauté de Communes des Baronnie et au Bois du Guérissa, en partenariat avec la Mairie de Lannemezan.



La récupération des textiles

De nombreuses bornes de récupération ont été disposées sur le territoire du SPECTOM afin de permettre l'évacuation des vêtements, linge de maison, sacs à main, maroquinerie, chaussures et jouets...

Le tout doit être propre et mis dans des sacs de 50 litres maximum.



Le Relais 32, association d'insertion basée à Marciac, collecte gratuitement le contenu de ces collecteurs afin de favoriser le réemploi : 40% sont réutilisés tels quels, 60% sont recyclés. Dans ces 60%, 1/3 est exporté dans les Pays d'Afrique, 1/3 utilisé en isolant phonique et thermique, 1/3 mis au rebus ou utilisé en chiffons dans des usines.

Par an, plus de 67 tonnes de textiles ont été collectées sur la zone du SPECTOM en 2012 !

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site **lafibredutri.fr**



Collectes Nouveaux Horaires




**COLLECTE
SÉLECTIVE**


SMECTOM
Plateau de Lannemezan - Nestes - Coteaux

Contact : 05 62 98 44 69
smectomlannemezan@orange.fr

www.smectom-lannemezan.com




**COLLECTE
ORDURES
MÉNAGÈRES**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Campistrous		2h00-8h00	19h30-1h00			
Clarens			4h00-10h00 19h30-1h00			
Lagrange		2h00-8h00	19h30-1h00			
Lannemezan Nord	2h00-8h00	2h00-8h00	18h00-1h00	12h00-16h45		
Lannemezan Sud		8h30-14h30		4h00-10h00	2h00-9h00	4h00-10h00
Pinas		2h00-8h00	19h30-1h00			
Réjaumont			4h00-10h00 19h30-1h00	19h30-1h00		
Tajan			4h00-10h00 19h30-1h00			

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES NESTES BARONNIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Avezac - Prat - Lahitte	2h00-8h00		19h30-1h00			
Bazus Neste	8h30-12h30			19h30-1h00		
Capvern Capvern les Bains		19h30-1h00	2h00-8h00			
Capvern les Bains en saison	2h00-8h00	19h30-1h00	2h00-8h00		2h00-8h00	
Escala				19h30-1h00	2h00-8h00	
Esparros	2h00-8h00	19h30-1h00				
Gazave	8h30-12h30			19h30-1h00		
Hèches			2h00-8h00	6h00-13h00		
Izaux	8h30-12h30			19h30-1h00		
La Barthe de Neste				19h30-1h00	2h00-8h00	
Labastide	2h00-8h00	19h30-1h00				
Laborde	2h00-8h00	19h30-1h00				
Lortet	8h30-12h30			19h30-1h00		
Mazouau	8h30-12h30			19h30-1h00		
Montoussé	8h30-12h30			19h30-1h00		
Saint Arroman	8h30-12h30			19h30-1h00		
Péré*			6h00-13h00	6h00-10h00		

* Péré fera partie de la Communauté de Communes des Nestes Baronnies à partir de janvier 2014

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRIE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	SAMEDI
Antin				2h00-8h00	6h00-13h00		
Bernadets-debat				2h00-8h00	6h00-13h00		
Bonnefont / Iahitte		2h00-8h00		6h00-13h00			
ADAPEI Bonnefont						2h00-8h00	
Bugard		2h00-8h00		6h00-13h00			
Estampures				2h00-8h00	6h00-13h00		
Fontrailles				2h00-8h00	6h00-13h00		
Fréchède				2h00-8h00	6h00-13h00		
Lalanne-trie				2h00-8h00	6h00-13h00		
Lamarque-rustaing		2h00-8h00		6h00-13h00			
Lapeyre				2h00-8h00	6h00-13h00		
Lubret saint luc				2h00-8h00	6h00-13h00		
Luby betmont				2h00-8h00	6h00-13h00		
Lustar		2h00-8h00		6h00-13h00			
Mazerolles					6h00-13h00		
Osmets		2h00-8h00		6h00-13h00			
Puysarrieux		2h00-8h00		6h00-13h00			
Sadournin				2h00-8h00	6h00-13h00		
Serre-rustaing		2h00-8h00		6h00-13h00			
Tournous darré		2h00-8h00		6h00-13h00			
Trié sur baïse	19h30-1h00					2h00-8h00	
Vidou				2h00-8h00	6h00-13h00		
Villembits		2h00-8h00		6h00-13h00			

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Artiguemy	6h00-13h00		6h00-13h00			
Benqué	6h00-13h00		6h00-13h00			
Bonnemazon		8h30-16h45	6h00-13h00			
Bourg de Bigorre		8h30-16h45	6h00-13h00			
Castillon		8h30-16h45	6h00-13h00			
Chelle Spou	6h00-13h00		6h00-13h00			
Esconnets		8h30-16h45	6h00-13h00			
Escots			6h00-13h00	6h00-14h00		
Espèche			6h00-13h00	6h00-14h00		
Espieilh		8h30-16h45	6h00-13h00			
Fréchendets		8h30-16h45	6h00-13h00			
Gourgue	6h00-13h00		6h00-13h00			
La serre de Mauvezin	6h00-13h00		6h00-13h00	6h00-14h00		
L'escaladieu	6h00-13h00		6h00-13h00	6h00-14h00		
Lutilhous			6h00-13h00	6h00-14h00		
Mauvezin	6h00-13h00		6h00-13h00	6h00-14h00		
Molère	6h00-13h00		6h00-13h00			
Sarlabous		8h30-16h45	6h00-13h00			
Tilhous	6h00-13h00		6h00-13h00			

Le Papier

Ce qu'il faut savoir



Le Saviez-vous ?

Les papiers et cartons représentent plus de **20%** de nos déchets ! La collecte sélective permet de les récupérer afin de les trier puis de les envoyer dans les usines de recyclage. L'industrie papetière est la 1^{ère} industrie du recyclage en France.

Ce recyclage permet de réutiliser plusieurs fois les fibres de cellulose constituant du papier ou du carton, fibres issues d'une ressource naturelle et renouvelable : **le bois.**

Chiffres clés 2012

840 tonnes de papiers
récupérés au centre de tri de
Capvern

37 000 € de recettes générées
par la vente du papier

Prix de reprise du papier :
51,34 € la tonne en moyenne
sur l'année

QUOI TRIER ?

La consigne de tri est la suivante :
Tous les papiers se trient et se recyclent

Ex : journaux, revues, magazines, feuilles d'imprimante, enveloppes même à fenêtres, carnet à spirales, annuaires, livres, papier cadeau...



Erreurs à ne pas commettre !

Les mouchoirs en papier (par mesure d'hygiène), les photos, les papiers calque et carbone, les papiers sulfurisés ou plastifiés, le papier peint usagé (à cause de la colle), le papier d'emballage de boucherie.

Les papiers de petite taille (A7), broyés ou souillés par la nourriture (essuie tout, nappes et serviettes en papier...), ne se recyclent pas mais vont avec les ordures ménagères !



LE RECYCLAGE

**Le papier
se recycle
jusqu'à 5 fois !**

Comment recycle-t-on le papier ?

LE PULPAGE ET LE DÉFIBRAGE

Les produits papiers-cartons usagés sont d'abord placés dans un pulpeur qui les brassent dans l'eau afin de rompre les liaisons entre les fibres de cellulose et les séparer des produits résiduels qu'ils pourraient contenir.

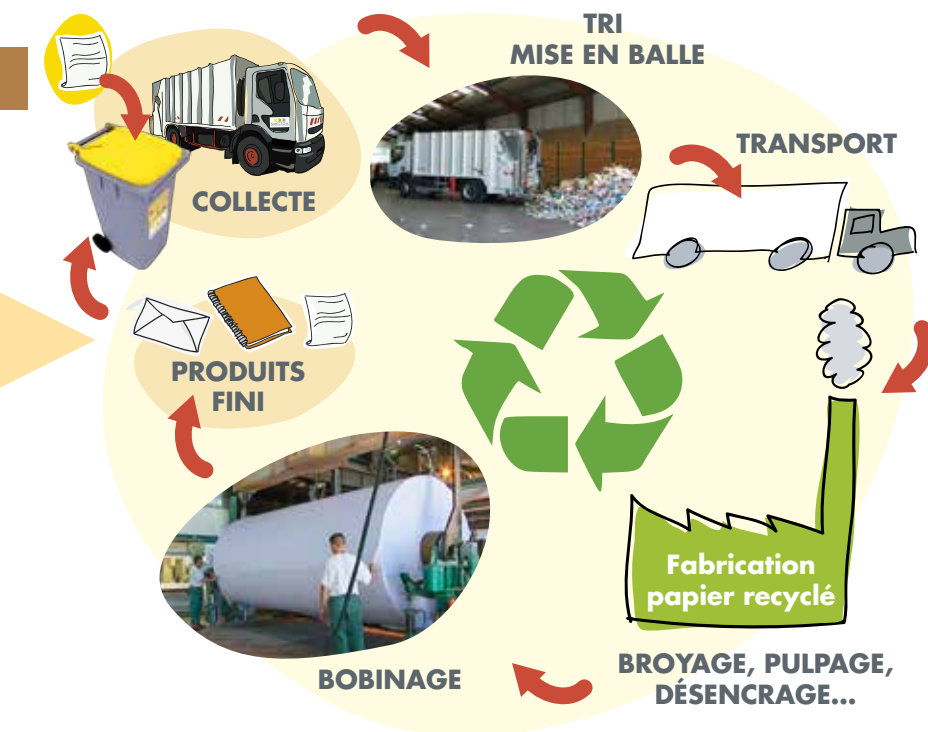
L'ÉPURATION

Cette étape permet de séparer les fibres des éléments qui leur sont associés : colles, vernis, agrafes...

LE DÉSENCRAGE

Il est nécessaire uniquement pour la fabrication de pâte blanche et est surtout utilisé pour le recyclage des journaux-magazines.

Les fibres rejoignent alors le procédé habituel de fabrication du papier-carton. Elles sont déposées sur une toile en mouvement où elles s'égouttent pour former une feuille qui sera pressée et séchée sur des cylindres chauffés à la vapeur. Une nouvelle feuille de papier ou de carton est ainsi fabriquée.



Les avantages du recyclage du papier

► DES ÉCONOMIES DE MATIÈRE PREMIÈRE : LES ARBRES

Pour 1 tonne de papier recyclé, c'est 3 à 5 tonnes de bois économisées !
En plus, le papier se recycle jusqu'à 5 fois !

► UNE OPÉRATION ÉCONOMIQUEMENT RENTABLE

En 2009, les papiers issus du recyclage constituaient **60%** de la matière première utilisée par les papetiers. Cette opération enregistre peu de pertes : avec **100 kg** de papiers usagés bien triés, on peut obtenir jusqu'à **90 kg** de papier neuf.

► DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES ET DE DÉCHETS

6 fois moins d'eau utilisée dans la fabrication du papier recyclé
2 fois moins d'énergie
25 fois moins de déchets chimiques générés
Moins de déchets à enfouir

► DES CRÉATIONS D'EMPLOIS



Le tri des déchets Un reflexe à adopter

COLLECTE SÉLECTIVE

Emballages à jeter en vrac

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



BRIQUES ET CARTONNETTES



PAPIERS, JOURNAUX ET MAGAZINES



BOITES MÉTALLIQUES



Accédez directement
au site avec votre Smartphone



www.smetom-lannemezan.com

Direction publication : Bernard Plano - **Comité de rédaction :** S. Vielcazals, C. Donzac, L. Baup, D. Paroix - **Crédits photos :** V. Van Beuren - Made in ©, Eco-Emballages, SPECTOM, SMTD65, Fotolia, **Illustrations et Couverture :** V. Van Beuren

En collaboration avec :  **ECO EMBALLAGES**




SPECTOM
Plateau de Lannemezan - Nestes - Coteaux

N°3000, RD 938 - 65130 CAPVERN
Tél : 05 62 98 44 69 - Fax : 05 62 98 99 58
smectomlannemezan@orange.fr

Le tri des déchets, un réflexe à adopter